

Note d'information

02/07/2015

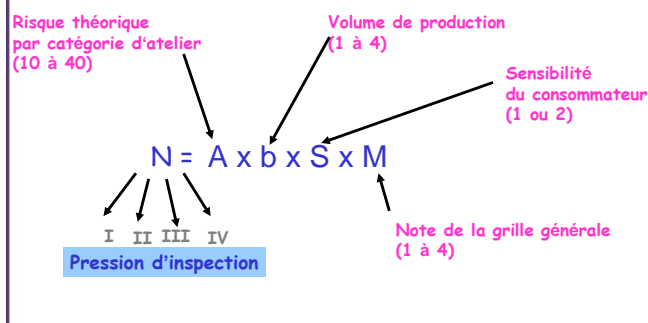
Bilan des contrôles officiels pour 2015

1. RAPPEL : Une programmation basée sur la « note de risque » et 3 axes

Pour rappel, la programmation des contrôles officiels est pluriannuelle (5 ans) et se base sur une analyse des risques.

Le dispositif est « basé sur le calcul d'une **note de risque** pour chaque établissement, à partir de critères relatifs au type d'activité, au volume d'activité, à la sensibilité du consommateur-cible, et à l'évaluation de l'atelier par l'inspecteur. Les établissements sont ainsi répartis dans 4 classes de risque, de I à IV, IV étant la classe de risque la plus élevée. »

Méthode de calcul de la note de risque :



La note de risque définit **4 catégories** : de **I** (très faible) à **IV** (élevée). A une même catégorie correspond le même niveau de pression d'inspection.

Les entreprises n'ont pas connaissance de leur note de risque, mais quelques repères permettent de se situer :

Risque théorique de l'atelier	Exemples : Crème et beurre au lait cru A=30 Fromages au lait cru à pâte molle A=40 Lait cru de consommation A=40
Volume de production (producteurs fermiers)	Production ≤ 100.000 l/an b =1 De 100.000 l/an à 500.000 l/an b=2 De 500.000 l/ à 2.000.000 l/an b=3 Production > 2.000.000 l/an b=4 Producteurs en dérogation à l'agrément b=1
Sensibilité du consommateur	Cas général S=1 sauf si client=hôpital, cantine scolaire, etc.
Note de la dernière grille d'inspection	Si note = A, M=1 Si note = B, M=2 Si note = C, M=3 Si note = D, M=4 Si première inspection, M=2,5

La stratégie de contrôle comporte 3 axes d'action : prévention, amélioration, répression, ce 3^{ème} axe ne concernant pas la filière laitière.

1. Axe de prévention :

Depuis 2013, cet axe a concerné tous les établissements agréés, y compris fermiers.

La fréquence d'inspection des établissements est fixée nationalement.

Type d'atelier	Fréquence <u>minimale</u> d'inspection
Ateliers laitiers agréés classe III	1 fois/ an
Ateliers laitiers agréés classe I et II	1 fois tous les 3 ans
producteurs de lait cru destiné à la consommation humaine (beaucoup ont déjà été inspectés au moment de passer de la patente à l'autorisation)	1 fois sur la période 2013-2015.

2. Axe d'amélioration :

Les inspections portent sur des points pré-identifiés au niveau national comme étant des points sensibles. Le volume d'inspection est fixé localement par les DDPP.

Depuis 2013, cet axe a concerné les distributeurs de lait cru et les producteurs fermiers hors agréés, et les dérogataires (les producteurs fermiers agréés sont concernés par l'axe prévention).

Les contrôles sur les ateliers fermiers et sur les distributeurs de lait cru ont ciblé les mêmes points qu'en 2012 et 2013 (voir note FNEC précédentes).

2. Bilan des contrôles 2014

Globalement les résultats sont satisfaisants pour la filière laitière. C'est le secteur alimentaire où on enregistre le moins de non-conformités.

Néanmoins, il est intéressant de regarder les points des grilles d'inspection le plus fréquemment notés C, D ou « Pas observé ».

Ainsi, pour la grille lait et produits laitiers (il s'agit d'industriels et de producteurs fermiers, impossible de les distinguer), les points qui posent encore problème au moment de l'inspection sont :

Point de la grille d'inspection	Point avec des notations C, D ou Pas Observé très fréquentes
E 01	Propreté, respect procédures N_D des structures sans contact des denrées
E 09	Procédures de vérification, résultats des autocontrôles produits, réactivité
E 13	Respect des procédures de traçabilité, retrait des produits, gestion des non conformités.
G 03	Plan de nettoyage et de désinfection et plan de maintenance
G 08	Procédures de traçabilité de l'amont à l'aval et de retrait des produits
G 12	Procédures fondées sur les principes HACCP
G 13	Vérification du PMS → Souvent noté « pas observé » chez les producteurs fermiers (on privilégie l'inspection de la partie fonctionnement plutôt que la formalisation).

3. Stratégie des contrôles à partir de 2016

En 2015, la stratégie reste la même qu'en 2013 et 2014, **avec une priorité donnée au respect des procédures de traçabilité.**

Ce sera la dernière année de la programmation pluri-annuelle 2011-2015. Une nouvelle stratégie est à bâtir à partir de 2016. La réflexion a démarré en interne à la DGAL qui nous a donné quelques orientations à ce stade :

- Maintenir des axes d'inspection, mais plus judicieux
- Simplifier les grilles d'inspection (réduire le nombre d'items et regrouper les rubriques fonctionnement et formalisation) ainsi que les vadémécums
